



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

33 - PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET ESTUDIAR – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal en date du 19 septembre 2025 relative à l'engagement de la commune dans le projet ESTUDIAR en collaboration avec les partenaires du projet, notamment le Pays de Béarn, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), la Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB), ainsi que les acteurs jeunesse du territoire, dont les cinq lycées de la commune,

Vu la convention d'engagement signée le 19 janvier 2026 avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA),

Considérant que le projet ESTUDIAR vise à analyser et comprendre les facteurs expliquant la non-poursuite d'études post-baccalauréat des jeunes du territoire, phénomène particulièrement marqué à Oloron Sainte-Marie, malgré un taux de réussite au baccalauréat supérieur à la moyenne,

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à cette étude afin de mieux orienter ses politiques publiques en faveur des jeunes, de l'égalité des chances et de l'attractivité du territoire,

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2026 sur la ligne 657382,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'engagement de la participation financière de la commune au projet ESTUDIAR, d'un montant de **5 000 €** sur la ligne 657382.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 08/05/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

